



Le Directeur Général  
N-Réf : CB/LB/MCH N° 1594

**Lettre à l'Ensemble des directeurs  
d'unités, d'IFR, des responsables d'équipes,  
de laboratoires, de départements,  
et des Administrateurs Délégués Régionaux**

Paris, le 31 août 2005

**OBJET :**

Respect de la législation concernant les logiciels

Cher(e) collègue, cher(e) ami(e),

Des informations parvenues récemment en ma possession m'amènent à vous rappeler les principes de la législation relative au droit d'usage des logiciels, dont le respect s'impose à tous et en toutes circonstances. Il convient notamment que vous rappeliez aux personnes qui travaillent sous votre responsabilité qu'en enfreignant cette législation, notamment par la recopie de logiciels sans en payer la licence d'utilisation, ils engagent dangereusement leur responsabilité pénale personnelle, et pas seulement celle de l'INSERM, ce dont il peut résulter de lourdes amendes, voire de la prison.

La *Charte de l'utilisateur des ressources informatiques et des services Internet de l'INSERM*, qui est incorporée au règlement intérieur de l'INSERM, et que vous pouvez consulter et télécharger sur notre site<sup>1</sup>, énonce les règles qui doivent être respectées.

La règle est claire : chaque copie d'un logiciel utilisé doit avoir été payée. Omettre de respecter cette règle est d'autant plus impardonnable que l'INSERM bénéficie, pour les logiciels les plus courants, de marchés très avantageux négociés par le Groupe Logiciel du MESR ; les réductions sont souvent de l'ordre de 90% par rapport au tarif du catalogue ; le responsable informatique de votre site ou votre ADR, qui ont d'ailleurs entamé une opération de recensement des logiciels, pourront vous donner de plus amples renseignements et vous aider pour cette affaire.

Sachez aussi que les associations d'industriels du logiciel font exécuter des perquisitions dans les locaux des utilisateurs pour constater des flagrants délits de contrefaçon, et que l'INSERM n'est pas à l'abri de telles procédures.

En conséquence, je vous demande instamment de vérifier que tous les logiciels installés sur les ordinateurs des personnes qui travaillent sous votre responsabilité le sont en conformité aux règles rappelées ci-dessus ; si vous constatiez des cas de non-conformité, les logiciels en question devraient être immédiatement détruits.

Nous sommes à votre disposition pour toute information complémentaire et je vous prie de croire, Cher(e) collègue, cher(e) ami(e), à l'assurance de mes salutations distinguées.

**Christian BRÉCHOT**

---

<sup>1</sup> site : <http://mssi.auteuil.inserm.fr/>